

citrap-vaud.ch

**communauté d'intérêts pour les transports publics,
section vaud**

p.a. Pierre Bonjour, président
Route de Taillepied 19
1095 Lutry

Ville de Lausanne
Direction Logement,
environnement, architecture
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1001 Lausanne

Lausanne, le 30 juin 2024

Enquête publique relative à l'aménagement de la Place de la Gare.
Retrait d'opposition.

Madame la Conseillère municipale,
Mesdames et Messieurs,

Nous donnons suite à notre rencontre du 28 mars 2025 et à votre courrier du 16 juin 2025.

Nous avons apprécié la qualité de votre travail et des explications complémentaires que vous nous avez apportées.

En conséquence nous avons décidé de retirer notre opposition.

Toutefois certaines de nos préoccupations demeurent. Nous resterons donc attentifs.

Arrêts de bus.

Nous maintenons l'idée que les arrêts de bus doivent avoir une longueur suffisante. Ceux-ci ne devraient pas être facilement franchissables par les piétons, ceci d'autant plus qu'ils constituent un relief important avec leurs bordures de 22 centimètres.

Les lignes 1 et 21 vont devenir encore plus importantes en fréquence et en capacité.

La ligne 1 devient un soutien indispensable au métro m1 ; elle assure une liaison directe entre la Bécherette, la Gare et les Hautes Ecoles. Sa fréquentation est en augmentation (actuellement plus de 6 millions de passagers par an); il est envisagé à moyen terme, après les lignes 9 et 7, de l'exploiter avec des trolleybus à double articulation (25 mètres).

La ligne 21 va elle aussi fortement évoluer en raison de sa prochaine prolongation jusqu'au Mont-sur-Lausanne (actuellement plus de 5 millions de passagers par an).

En conséquence les arrêts de bus devraient avoir une longueur de 45 mètres.

Mais, quelque soit la solution choisie, il convient prévoir une marge de réglage pour répondre aux besoins que la réalité nous imposera à l'avenir.

Déposes-minute.

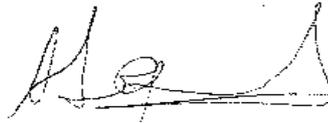
La prise en charge des voyageurs par les taxis en souterrain nous semble réalisable. Nous émettons toutefois des doutes en ce qui concerne les déposes-minute. Les automobilistes occasionnels ne sont ni des professionnels ni des habitués ; ils seront probablement moins aptes à gérer correctement ce "système" souterrain.

En conclusion nous vous rappelons que la gare de Lausanne et le domaine public qui l'entoure constituent avant tout une importante interface de transports. Cette vocation première doit être privilégiée.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Municipale, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.



Pierre Bonjour, président



Antoine Jaquenoud, vice-président